



AVIS AU PUBLIC
PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA
MODIFICATION N°1
DU PLU DE FORT DE FRANCE

Par arrêté municipal n ° 17/09/24-48 en date du 19 septembre 2024 est prolongée l'enquête publique concernant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fort-de-France jusqu'au 11 octobre 2024.

Le dossier de modification du PLU, sur le territoire de la commune de Fort-de-France, les pièces qui l'accompagnent, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés à la Mairie de Fort-de-France (5^{ème} étage – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Urbanisme Réglementaire) pendant la durée de l'enquête. Il sera également consultable sur le site de la Ville www.fortdefrance.fr.

Pendant la période de prolongation de l'enquête, le commissaire-enquêteur, M. Yann LE DUFF, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, lors de permanences qui se tiendront en mairie :

- **Jeudi 3 octobre 2024 : 8h00 – 12h00**
- **Vendredi 11 octobre 2024 : 8h00 – 12h00 Permanence et clôture de l'enquête publique**

au 5^{ème} étage du bâtiment administratif (Direction de l'Urbanisme – Service de l'Urbanisme Réglementaire).

Le dossier du projet de modification du PLU sera consultable pendant la durée de l'enquête:

- En version papier, à la Mairie de Fort-de-France (5^{ème} étage – Direction de l'Urbanisme – Service de l'Urbanisme Réglementaire) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Sur le site : www.fortdefrance.fr.

Les observations, propositions et avis sur ce projet de modification pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Ils pourront également être transmis par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur Yann LE DUFF – Commissaire Enquêteur
Mairie de Fort-de-France
Direction de l'Urbanisme - Service de l'Urbanisme Réglementaire
Rue Victor Sévère
97200 FORT DE FRANCE

Les observations, propositions et avis pourront également être transmis par courriel à l'adresse suivante : modificationplu-enquetepublique@fortdefrance.fr

Dès sa réception et pendant un an, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Fort-de-France (Direction de l'Urbanisme) aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également consultable sur le site de la Ville, www.fortdefrance.fr

Fort de France, le 19 Septembre 2024

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

